



Assemblée des groupes de femmes
d'interventions régionales

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DE L'OUTAOUAIS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

par

L'Assemblée des groupes de femmes
d'interventions régionales (AGIR)

13 février 1995

Comité de rédaction : Carole Marchand

Micheline Lemieux

Colette Godin

Secrétariat : Jo-Anne Cabana



Assemblée des groupes de femmes
d'interventions régionales

COMMUNIQUE

Hull, le 13 février 1995
EMBARGO - 15h30.

"Souveraineté des femmes " ou Préambule au préambule.

Le mouvement des femmes est un mouvement international, instigateur de changement social et politique. Nous, les femmes luttons depuis des siècles pour notre reconnaissance, pour avoir notre place au soleil. Le concept d'autonomie en est un que les féministes connaissent bien, car elles ont dû lutter pour la reconnaissance de l'autonomie personnelle et financière des femmes. Pendant longtemps elles ont été pointées du doigt et accusées de vouloir encourager les femmes à briser la famille et à "se séparer"... Pourtant, elles ne revendiquaient que la reconnaissance d'un droit acquis pour les hommes: le droit de se développer, le droit de se définir, le droit d'accéder à l'espace public et privé...le droit à l'autonomie, qui rejoint le concept de souveraineté dans le cas d'une société.

Il y a là un parallèle que nous ne pouvons ignorer. En laissant aller notre imagination, nous pourrions même en conclure que le mouvement souverainiste s'est inspiré du mouvement féministe dans sa quête d'autonomie. Serions-nous ainsi plus en mesure de nous comprendre, d'être des partenaires dans ce nouveau projet de société ? La question est de savoir si les souverainistes sont prêts à reconnaître l'autonomie des femmes... prêts à négocier pour développer des mécanismes susceptibles d'éliminer les inéquités historiques dont les femmes subissent encore les effets en tant que groupe social discriminé. La vraie question pour nous est de savoir si les souverainistes sont prêts à reconnaître dans les faits que plus de la moitié de la population du Québec est une femme.

-30-

Source: Colette Godin

(819) 770-0351 (AGIR)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	1
INTRODUCTION	2
PRÉAMBULE	3
NOUVELLE CONSTITUTION	4
- Charte Constitutionnelle des droits	4
- Femmes et Institutions	4
- Décentralisation des pouvoirs	5
- Équité	6
- Situation particulière dans l'Outaouais	7
CONTINUITÉ DES LOIS	9
SOLIDARITÉ ENVERS NOS CONSOEURS AUTOCHTONES	9
PARTAGE DES POUVOIRS ADVENANT UN NON À LA SOVERAINETÉ	9
CONCLUSION	11
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	12

Annexe I Liste des groupes membres

Annexe II Liste des membres individuelles

- Mémoire adopté lors d'une assemblée générale spéciale d'AGIR
tenue le 7 février 1995.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Ce mémoire s'inscrit dans une démarche collective des femmes de l'Outaouais qui formaient un premier regroupement en 1978. Depuis, malgré les mutations qu'a subi le regroupement, les femmes ont fait entendre leur voix régulièrement sur des questions de développement régional et d'avenir politique et constitutionnel du Québec. Ainsi, elles présentaient un mémoire devant la Commission d'étude sur l'avenir de l'Outaouais en mai 1984 (Commission Robidas); elles effectuaient une étude sur le portrait socio-économique des femmes en 1985; et en 1985 également, elles participaient au Sommet socio-économique de l'Outaouais dans le secteur "Femmes et économie".

Le regroupement actuel, l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) existe depuis janvier 1986. AGIR est un organisme sans but lucratif qui compte vingt-trois groupes membres et une trentaine de membres individuelles, reconnues dans le milieu pour avoir soutenu les actions des groupes de femmes. Les groupes membres oeuvrent dans divers domaines : éducation populaire, santé, violence, formation de la main d'oeuvre, immigration, travail, entrepreneurship, etc. AGIR est également représentée à plusieurs tables de concertation locale et régionale. AGIR a aussi présenté un mémoire en décembre 1990 à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau) et un mémoire en octobre 1991 au Comité d'étude sur l'avenir économique de l'Outaouais (Commission Beaudry).

Les principaux objectifs de l'organisme sont :

- de favoriser la concertation entre les groupes de femmes de l'Outaouais;
- de soutenir les mouvements de promotion et de défense des droits à l'autonomie et à l'intégrité des femmes;
- et enfin d'assurer une présence des femmes dans les dossiers régionaux.

INTRODUCTION

Notre action se situe aujourd'hui dans une volonté commune de souscrire à une modification du statut constitutionnel actuel du Québec.

Notre intention est d'adhérer à une démarche de changement social et en ce sens, notre intervention est politique et non partisane. Il nous importe également de bien représenter les intérêts des femmes et de mettre en lumière leurs préoccupations dans l'éventualité d'un Québec souverain.

Enfin, nous souhaitons apporter un éclairage nouveau sur certains aspects qui touchent la vie des femmes de l'Outaouais, et sur d'autres qui touchent l'ensemble des femmes du Québec.

Nous désirons également souligner que nous nous sommes inspirées d'un document d'information élaboré par le Conseil du statut de la femme car les grands principes et la philosophie qui s'en dégagent rejoignent nos préoccupations actuelles.

PRÉAMBULE

Nous, les Québécoises, rêvons d'une société au «féminin pluriel».

Nous voulons une société équitable, égalitaire, démocratique, pacifique et non-violente, pluraliste, responsable de son avenir. Nous revendiquons l'égalité des chances et un engagement envers la solidarité sociale.

Nous voulons une société saine où l'épanouissement de l'être humain demeure une valeur fondamentale.

Nous, Québécoises et Québécois voulons une société à notre image. Respect des personnes, égalité des sexes, solidarité sociale sont à la croisée de notre projet de société. Paix, amour, équité et liberté devraient faire partie de notre devise.

Notre nouvelle société devra refléter le respect des femmes et leur droit à l'égalité, à la sécurité et à l'intégrité.

Nous désirons faire reconnaître la compétence des femmes, incluant les femmes immigrantes et les femmes autochtones, ainsi que leur volonté d'être partie intégrante des instances décisionnelles et de toutes nouvelles institutions.

Pour nous, les Québécoises, l'atteinte d'une égalité réelle est fondamentale. Un engagement de la société québécoise envers la poursuite de l'égalité des chances et des résultats nous permettrait de croire que celle-ci sera un jour réalité.

NOUVELLE CONSTITUTION (article n° 3)

- Charte constitutionnelle des droits et libertés de la personne

L'adoption d'une nouvelle charte des droits et libertés de la personne dans un Québec souverain, soulève des questions, d'une part quant à l'étendue des garanties qu'elle offrirait et d'autre part quant au niveau hiérarchique où ces garanties se retrouvent dans l'ordre juridique de l'État. Nous tenons ici à souligner l'importance pour nous que les droits collectifs des femmes en tant que groupe social soient protégés.

Dans l'hypothèse de la rédaction d'une constitution québécoise, nous voulons nous assurer que les femmes soient partie prenante de ce processus et équitablement représentées aux instances qui en auront la responsabilité. Nous croyons également qu'il y aurait lieu d'enchâsser les libertés et les droits fondamentaux, notamment le droit des femmes à l'égalité, à leur sécurité et à leur intégrité.

Quand on parle de sécurité des femmes on ne peut passer sous silence le fait que la violence faite aux femmes est une réalité bien présente dans la société québécoise, une réalité qui hypothèque la vie de trop nombreuses femmes. Nous revendiquons une responsabilisation de l'État pour contrer ce fléau afin d'assurer aux québécoises le droit de vivre en paix et en sécurité.

Il est primordial que la constitution du Québec reconnaisse l'égalité des femmes et des hommes.

- Femmes et institutions

Dans un Québec souverain, nous insistons sur la nécessité de renforcer le caractère démocratique des institutions.

La participation des femmes à la vie publique, leur présence aux postes de commande constituent des enjeux très importants pour la démocratisation de la société.

À cet égard, nous prôtons une participation plus équitable des femmes, à tous les paliers, aux instances décisionnelles et lors de la création de nouvelles institutions.

- Décentralisation des pouvoirs

Considérant que les Québécoises représentent plus de la moitié de l'électorat, si la stratégie de décentralisation des pouvoirs prévue dans l'avant-projet de loi doit réussir, elle ne peut d'aucune manière se permettre d'ignorer les femmes ou de s'y référer de façon accessoire; d'autant plus que cette stratégie vise le dynamisme et la créativité des citoyennes et des citoyens. À défaut de prendre en compte les aspirations des Québécoises, c'est le pouvoir régénérateur de la moitié de la population qui serait évacué.

La décentralisation devra prendre en compte les préoccupations et les revendications des Québécoises. Mentionnons qu'actuellement il existe des disparités sur la façon qu'ont eu les conseils régionaux de développement de traiter les dossiers de condition féminine. Ainsi, seulement sept conseils régionaux de développement sur seize ont accordé aux femmes de leur région un «siège femmes». Neuf régions n'en ont pas, et l'Outaouais en fait partie. Également dans certaines régions du Québec, les tables de concertation des groupes de femmes sont des interlocutrices reconnues des décideurs régionaux, alors que dans d'autres régions, ce n'est pas le cas.

AGIR participe déjà depuis plusieurs années aux différents dossiers de développement régional avec une subvention fédérale annuelle de 5 000,00 \$. Nous accomplissons un militantisme actif dans une

multitude de domaines. Pourtant, dans la conjoncture actuelle nous demeurons marginalisées, confinées dans le secteur "alternatif" même si nous défendons et représentons les intérêts de plus de la moitié de la population de l'Outaouais.

AGIR doit être considérée comme partenaire des intervenants régionaux. Cette reconnaissance peut prendre diverses formes telles : le financement, la représentation et la reconnaissance de l'expertise de nos membres.

Nous considérons que cette reconnaissance est essentielle pour la continuité de notre action.

- Équité

Pour les québécoises, le fait d'accorder davantage de pouvoir aux régions doit se fonder sur le principe d'équité et de démocratisation des instances politiques et économiques.

Dans les 20 dernières années, avec la contribution du mouvement des femmes et une volonté politique de changement, les conditions de vie des femmes se sont nettement améliorées. Malgré cela, force nous est de constater que l'inégalité entre les sexes persiste toujours. Les femmes en subissent les contrecoûts et cela se traduit de plusieurs façons : la dépendance économique, la violence, la discrimination dans le travail, le maintien de la division sexuelle des rôles sociaux et la double tâche conséquente des responsabilités familiales et professionnelles. Sans compter que cette division sociale des rôles expose davantage les femmes à la pauvreté et à la violence.

Il ne faudrait pas que les disparités régionales viennent accentuer les inégalités qui existent déjà entre les hommes et les femmes.

En tant que regroupement représentant les intérêts des femmes, nous sommes préoccupées de préserver nos acquis. Pensons ici aux programmes d'Intégration d'emploi pour les femmes, aux services de santé mis sur pied pour permettre aux femmes le contrôle de leur autonomie reproductive, les services de première ligne pour les femmes victimes de violence, pour ne nommer que ceux-ci.

Il est de toute première importance que toute modification majeure au statut du Québec n'entraîne pas un recul pour les femmes, tant sur le plan de leurs droits que sur celui des mesures et des programmes dont elles bénéficient actuellement pour corriger certaines situations encore discriminatoires.

- Situation particulière dans l'Outaouais

Une des principales caractéristiques des femmes de l'Outaouais est l'importance de leur contribution à la force de travail. En effet, leur taux de participation à la main-d'oeuvre est supérieur (56.3%) à l'ensemble du Québec (51.3%). De plus, 23% de la main-d'oeuvre féminine de l'Outaouais est concentrée dans l'administration publique et celle-ci est avant tout fédérale.

Voici également quelques données de la main-d'oeuvre féminine de la fonction publique fédérale :

- les femmes résidant au Québec et travaillant dans la région de la capitale nationale sont plus nombreuses que les hommes (11 027 femmes soit 57%, et 8 273 hommes soit 43%);
- plus de 60% d'entre elles (6 785) occupent des fonctions de soutien administratif (secrétariat, sténographie, dactylographie, commies aux écritures et règlements);

- elles se retrouvent nombreuses dans des ministères qui exigent des connaissances en matière de lois, règles et procédures, comme par exemple le ministère du Revenu (1 432), Approvisionnement et services (839), Statistique Canada (569), Secrétariat d'État (453), Défense nationale (381), etc.;
- le secteur de l'administration est celui qui a le plus fortement ressenti les effets de la technologie;
- parce qu'elles se retrouvent massivement dans des groupes d'emplois où les effectifs sont nombreux, et bien que ces groupes d'emplois ne soient pas des mieux rémunérés, les femmes participent activement à l'économie régionale puisqu'elles retirent plus du quart de la masse salariale distribuée aux fonctionnaires fédéraux résidant en Outaouais, et travaillant dans la région de la capitale nationale - Québec et Ontario.

Nous pouvons facilement conclure que dans l'éventualité d'un Québec souverain, l'avenir de 13,000 femmes est en jeu. Considérant que ces travailleuses se sont adaptées à la nouvelle technologie et qu'elles ont ainsi développé des compétences spécifiques, nous recommandons de maintenir une partie de cette main-d'oeuvre dans le même type d'emploi et de revaloriser de façon concrète ces emplois dits traditionnels féminins.

Il nous apparaît évident que toute modification substantielle à la structure de l'emploi dans l'Outaouais qui aurait un impact majeur sur la santé économique des femmes de l'Outaouais doit s'accompagner de mesures concrètes pour préserver et améliorer la santé économique des femmes de notre région.

CONTINUITÉ DES LOIS, (article n° 10, 11, 12, 13, 14)

Dans l'éventualité d'un Québec souverain, le contrat social devra être fondé sur le droit pour chacune et chacun, sans égard au sexe, à la race, à la religion, à l'âge et à l'orientation sexuelle de participer pleinement au développement de la société.

Des valeurs d'équité, d'égalité et de solidarité devraient guider la poursuite, la modification ou la création de nouveaux programmes sociaux.

SOLIDARITÉ ENVERS NOS CONSOEURS AUTOCHTONES

En tant que regroupement représentant les intérêts des femmes, nous sommes solidaires des revendications de l'Association des Femmes Autochtones du Québec dans leur quête pour obtenir l'égalité dans leurs communautés. Nous les appuyons également dans leur démarche pour briser le mur du silence en dénonçant l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et l'injustice.

PARTAGE DES POUVOIRS ADVENANT UN NON À LA SOUVERAINETÉ

Dans l'éventualité où la souveraineté n'ait pas lieu, nous, les Québécoises voulons être consultées sur la façon dont se fera le partage des pouvoirs.

Le Conseil du statut de la femme, dans son mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau en 1990, faisait état des incidences pour les femmes, du chevauchement des compétences fédérales et provinciales.

On y citait entre autres un certain nombre de domaines où cet état de fait nuisait aux droits et à la prestation de services pour les

femmes. Mentionnons ici les domaines du travail, pour les programmes d'accès à l'égalité, les congés parentaux, le droit de la famille, la sécurité du revenu, le droit des femmes à leur autonomie reproductive, enfin l'immigration.

CONCLUSION

À travers l'Histoire, nous constatons que les femmes, à qui on avait expressément enlevé le droit de vote, ont été exclues des débats politiques sur la construction du pays et n'ont donc aucunement participé à l'élaboration de la Constitution de 1867.

Les femmes n'ont obtenu le droit de vote que depuis un peu plus de 70 ans, au niveau fédéral et depuis un demi-siècle au niveau provincial. Constitutionnellement parlant, elles ne sont des personnes que depuis que le Conseil privé de Londres, en a décidé ainsi, en 1928 ce qui leur a permis, à partir de ce moment là, d'être nommées au Sénat.

Soixante-dix ans plus tard, l'occasion pourrait nous être donnée de formuler une nouvelle constitution et de démontrer que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes du Québec n'existe pas seulement dans les mots, mais également dans les faits, et qu'outre des Pères, une nouvelle constitution québécoise ait également des Mères, à parts égales. Serons-nous toutes et tous présents à ce rendez-vous de notre histoire?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

AGIR, mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau, décembre 1990.

AGIR, notes pour une présentation devant la Commission Beaudry sur l'avenir de l'Outaouais, octobre 1991.

Association des femmes autochtones du Québec. Bâtir l'avenir en toute égalité, L'Association, juin 1992.

Comité aviseur femmes du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), Portrait des femmes de l'Outaouais, sous la direction de Carole Lanoville pour AGIR, juillet 1993.

Conseil du statut de la femme, Dossier d'information concernant les femmes et l'avenir politique du Québec, janvier 1995.

LISTE DES GROUPES MEMBRES (Annexe I)

Antre (L') Hulloise
Association des familles monoparentales de l'Outaouais (AFMO)
Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
Autre (L') Chez Soi
Calas (Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles)
Centre Actu-Elle
Centre Mechtilde
Clinique des femmes de l'Outaouais
Comité de la condition des femmes du syndicat des enseignantes
Comité-femmes du syndicat des enseignantes du collège de l'Outaouais
Comité régional des femmes de l'Outaouais Alliance de la fonction publique Canadienne
CSN Outaouais
Espace
Féminarts
Groupe Entre-femmes de l'Outaouais
Halte-Femmes
Maison Clair de l'Une
Maison Unies-Vers-Femmes
Naissance-Renaissance Outaouais
Projet Intégration des femmes (PIF)
Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (REFAP)
Syndicat des travailleuses en garderie de l'Outaouais
Table de partenariat hommes-femmes en Église

LISTE DES MEMBRES INDIVIDUELLES (Annexe II)

ANDREW Caroline
ARCAND Danielle Andrée
BOUCHER Françoise
BOURGET Monique
CODERRE Cécile
CÔTÉ Denyse
DAVIAU Pierrette
DESHAIES Michelle A.
DION Hélène
FRASER Jeannette
GABOURY Nicole
GAGNÉ Bérangère
GAUDREAU Rachel
GAUMOND Jocelyne
GLOFCHESKI Marianne
GODIN Colette
GUINDON Marise
HUARD Liette
LAFRANCE Lorraine
LAMONDE Immaculée H.
LEDUC Micheline
LOISELLE Jacqueline
MONTCALM Lise
MORISSETTE Gemma
PERREAULT COUTURE Marguerite
PINTON Nadine
PYPOPS Annette
ROY Blanche
ROY Madeleine
SABOURIN Linda
SAMSON PERRY Lorraine
TREMBLAY Denyse
TREMBLAY CARREAU Noella